



ACF EN ACTION

acfstandard.com

ACF en Action applique l'Agentic Commerce Framework® à des entreprises réelles, à partir de sources publiques. Chaque cas montre qui reste responsable quand l'IA décide.

ACF-CS-019 · Case Study #019 · Édition 2026

Les rails de paiement agentique

Comment laisser un agent transacter en autonomie sans lui donner un pouvoir de dépense illimité ?

CARTE D'IDENTITÉ

SECTEUR Païement	PAYS International	TECHNOLOGIE Agent d'achat	TYPE IA agentique	AUTONOMIE autonome borné
CONFIANCE Moyenne				

OUTILS ACF ILLUSTRÉS DANS CE CAS

● ACF-01	● ACF-02	● ACF-03	● ACF-06	● ACF-00	● ACF-05
----------	----------	----------	----------	----------	----------

● mobilisé · ● à prévoir · 6 outils du Toolkit (4 mobilisés, 2 à prévoir, sur 17).

1. Résumé exécutif

En 2025, le commerce agentique devient concret : des agents IA achètent pour le compte de l'utilisateur. Pour encadrer cela, les grands réseaux de paiement lancent des dispositifs dédiés : **Visa Intelligent Commerce**, **Mastercard Agent Pay**, et des protocoles comme **AP2** (Agent Payments Protocol, Google). Leur objet : permettre à un agent de payer, mais à l'intérieur de bornes strictes.

La décision déléguée à l'agent est l'une des plus engageantes qui soient : dépenser de l'argent au nom d'un principal. Lu au prisme de l'ACF, ce cas est le pendant « **référence** » du cas Replit, l'incident. Les deux traitent le même objet, l'**autonomie bornée par des plafonds et un frein**, par des chemins opposés. Là où Replit a laissé un agent accomplir une action irréversible sans borne, les rails de paiement rendent la dérive techniquement **impossible** au-delà d'un seuil. La confiance ne repose pas sur « l'agent ne se trompera pas », mais sur des bornes de conception. C'est la démonstration positive de ce que l'ACF appelle l'autonomie bornée.

2. Contexte

Quand un agent achète pour un utilisateur, il engage son argent : c'est une décision à fort enjeu, souvent irréversible. L'intention des réseaux de paiement est de rendre cette délégation possible **en confiance**, sans donner à l'agent un moyen de paiement ordinaire qui l'autoriserait à dépenser sans limite. La question du cas : comment un agent peut-il transacter vite et seul tout en restant incapable de dépasser ce que son mandat autorise ?

La réponse tient en un principe : ni interdire l'autonomie, ni la surveiller passivement, mais poser des plafonds et réserver l'engageant à l'humain.

3. Sources publiques utilisées

- Visa, « Visa Intelligent Commerce » (annonces 2025).
- Mastercard, « Agent Pay » (annonces 2025).
- Google, protocole AP2 (Agent Payments Protocol) ; reprises presse (Electronic Payments International, Digital Commerce 360, 2025).

4. Architecture IA reconstituée (à partir de sources publiques)

Jetons de paiement scopés à l'agent (*agentic tokens*), déployés par les réseaux de paiement à partir de 2025.

- Nature : identifiants de paiement assortis de contrôles programmables, distincts d'un moyen de paiement ordinaire.
- Fonction : permettre à un agent de payer dans les limites d'un mandat défini par l'utilisateur.
- Périmètre réel : l'agent agit vite et seul dans son mandat ; il lui est techniquement impossible de dépasser le plafond ou de sortir des catégories autorisées.

Les contrôles programmables (Exhibit).

Contrôle	Détail
Plafond de dépense	Montant maximal que l'agent peut engager
Catégories / marchands	Restriction aux catégories ou vendeurs autorisés, ou liste d'autorisés
Mandat borné	Objet, montant et durée définis par l'utilisateur
Confirmation humaine	Requise pour les achats importants ou irréversibles, au-delà d'un seuil

L'autonomie graduée (Exhibit).

Type d'achat	Criticité	Traitement
Petit réachat courant	Faible	Autonome, dans le plafond
Achat significatif	Élevée	Confirmation humaine
Achat irréversible	Élevée	Mandat explicite requis

Le principe directeur. Le jeton agentique ne demande pas à l'agent de bien se comporter : il **l'empêche** de dépasser. Le plafond est une borne technique, pas une consigne. La confiance repose sur des bornes qui rendent la dérive impossible au-delà d'un certain point.

5. Cartographie ACF

 **Outils mobilisés** : ACF-06 (plafonds et kill switch) · ACF-01 (autonomie graduée) · ACF-12 (mandat d'agent) · ACF-02 (criticité).

En langage ACF, le dispositif se lit ainsi :

Élément ACF	Dans les rails de paiement agentique
Humain nommé (responsable)	L'utilisateur (le principal) qui accorde un mandat borné et répond de ses achats.
Agent	L'agent IA acheteur, agissant au nom de l'utilisateur via un jeton scopé.
Plateforme	Les réseaux de paiement (Visa, Mastercard) et protocoles (AP2) fournissant les jetons et contrôles.
Décision déléguée	Dépenser de l'argent, dans les limites du mandat : montant, catégories, durée.
Niveau d'autonomie	Gradué : autonome sur les petits réachats dans le plafond, borné (confirmation humaine) sur les gros et l'irréversible.
Zones non délégables	Les achats importants ou irréversibles : réservés à une confirmation humaine explicite.
Règle / garde-fou	Des bornes techniques : plafond, catégories autorisées, mandat borné, confirmation au-delà d'un seuil. La dérive est impossible, pas seulement déconseillée.
Tiers de contrôle	Les réseaux de paiement, qui font respecter les contrôles au niveau du jeton.
Traçabilité	Chaque transaction est rattachée au mandat et à ses bornes, donc reconstituable et opposable.

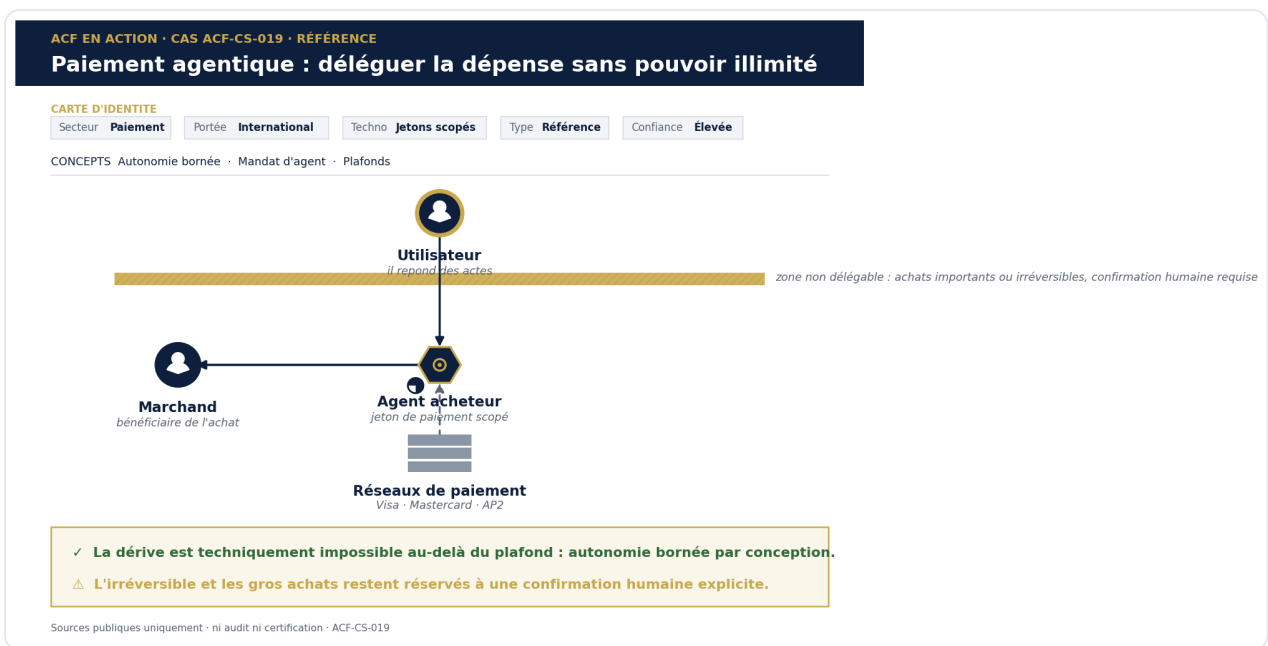
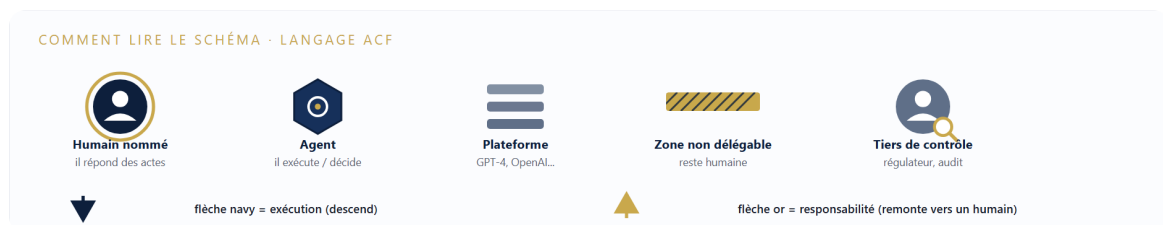


Figure 1 - Les rails de paiement agentique en langage ACF (Language Card).



6. Analyse

Outils mobilisés : ACF-06 (bornes par conception) · ACF-01 (autonomie graduée) · ACF-12 (mandat) · ACF-02 (criticité).

Ce que le dispositif fait bien (la conception de référence) :

- **La borne rend la dérive impossible, pas seulement interdite.** L'agent ne peut pas dépasser le plafond ni sortir des catégories, techniquement. C'est un garde-fou par conception, pas une surveillance a posteriori. C'est l'inverse exact de Replit, où l'agent pouvait accomplir une action irréversible sans frein.
- **L'autonomie est graduée par la criticité.** L'agent est très autonome sur les petits réachats (faible criticité, dans le plafond) et borné sur les gros (confirmation humaine). Le niveau d'autonomie dépend de l'enjeu de l'achat, pas des capacités de l'agent.

- **Le mandat rend la délégation possible.** Les contrôles ne sont pas une entrave : ils sont ce qui **permet** de confier une décision aussi engageante que la dépense. Un agent peut être très autonome **dans** son mandat ; c'est le mandat qui rend cette autonomie acceptable.
- **L'irréversible reste à l'humain.** Les achats non annulables exigent un mandat explicite ou une confirmation, quelle que soit la capacité de l'agent.

Ce que l'ACF nomme (et généralise) :

- une **constitution** implicite : plafonds, catégories, durée, seuil de confirmation, posés avant toute action ;
- un **kill switch** de fait : au-delà du seuil, l'action est bloquée et escaladée à l'humain ;
- un **registre** naturel : chaque transaction est rattachée à son mandat, donc traçable et opposable.

La leçon n'est pas « les banques sont mieux gérées que Replit ». C'est un principe : un agent qui agit de façon engageante se gouverne par des bornes techniques et une confirmation humaine sur l'irréversible.

7. Toolkit ACF mobilisé

Cette grille indique les outils que l'analyse ACF mobilise (✓) pour lire ce cas de référence. Elle ne signifie pas que les acteurs utilisent l'ACF : elle montre quels instruments le référentiel apporterait pour formaliser ce que le dispositif fait déjà.

Outil	Statut	Rôle dans ce cas
ACF-06 · Plafonds et kill switch	✓	Poser les bornes qui rendent la dérive impossible au-delà d'un seuil
ACF-01 · Carte d'autonomie	✓	Graduer l'autonomie selon la criticité de l'achat
ACF-12 · Mandat d'agent	✓	Borner l'objet, le montant et la durée de la délégation
ACF-02 · Matrice de criticité	✓	Classer les achats (petit réachat / significatif / irréversible)
ACF-08 · Registre des décisions	→ SOON	Formaliser la trace de chaque transaction et de son mandat
ACF-05 · Supervision	→ SOON	Relier le suivi des transactions à un monitoring continu

8. Questions de gouvernance (ce qu'un comité IA devrait se poser)

1. Pourquoi une borne technique protège-t-elle mieux qu'une consigne, quand l'agent dépense de l'argent ?
2. Un mandat borné bride-t-il l'agent, ou rend-il sa délégation possible en confiance ?
3. Quelles décisions doivent rester sous confirmation humaine, même pour un agent très capable ?
4. Nos plafonds sont-ils imposés au niveau technique (jeton, moyen de paiement), ou ne sont-ils qu'une règle interne contournable ?
5. Chaque transaction de l'agent est-elle rattachée à un mandat traçable et opposable ?

9. Enseignements généraux

Un agent qui dépense de l'argent ne se gouverne pas en lui faisant confiance, mais en le **bornant par conception**. Les rails de paiement agentique montrent qu'on peut donner une forte autonomie à un agent sans lui donner un pouvoir illimité : le plafond, les catégories et le mandat rendent la dérive impossible au-delà d'un seuil, et l'irréversible reste à l'humain.

La leçon transférable : borner un agent par une contrainte technique n'est pas l'entraver, c'est rendre sa délégation possible en confiance. On délègue l'exécution dans un mandat, jamais un pouvoir sans limite.

10. Ce que ferait l'ACF (conception de référence)

Formulation prescriptive : voici comment une organisation concevrait un tel agent directement avec le référentiel, quel que soit son secteur.

Si une organisation souhaitait déployer ce type d'agent directement avec l'ACF, elle pourrait notamment :

- **définir** un mandat borné (ACF-12) : objet, montant maximal, catégories autorisées, durée ;
- **poser** les bornes comme un garde-fou par conception (ACF-06) : plafond, liste d'autorisés, confirmation humaine au-delà d'un seuil, de sorte que le dépassement soit techniquement impossible ;
- **graduer** l'autonomie selon la criticité de l'achat (ACF-01 et ACF-02) : autonome sur les petits réachats, confirmation sur les gros, mandat explicite sur l'irréversible ;
- **documenter** un registre des décisions (ACF-08) reliant chaque transaction à son mandat et à ses bornes ;
- **relier** ce registre à une supervision continue (ACF-05) pour détecter toute anomalie à l'échelle.

Ce cas est présenté comme une **conception de référence** : il montre, positivement, ce qu'un agent engageant bien gouverné doit avoir, et sert de contraste au cas Replit.

11. Cas similaires (transférabilité)

Ce cas n'est propre ni au paiement ni aux réseaux de cartes. Il est transférable à toute organisation qui confie à un agent une **décision engageante bornée par un mandat** :

-  commerce agentique et achats automatisés
-  finance et trésorerie (agents d'exécution sous plafond)
-  approvisionnement et achats d'entreprise (procurement)
-  services cloud et infrastructure (agents qui provisionnent sous quota)
-  marketing et publicité (agents qui engagent un budget média)
-  tout agent autorisé à engager une ressource limitée au nom d'un principal

Partout, le même schéma : un agent qui agit vite et seul **dans** un mandat, une borne technique qui rend le dépassement impossible, et une confirmation humaine réservée à l'engageant et à l'irréversible. C'est ce qui fait de ce document un **cas de référence** : il illustre un concept, pas seulement un dispositif.

12. Confiance de l'évaluation

Élevée. Le cas repose sur des **annonces officielles** de première main (Visa Intelligent Commerce, Mastercard Agent Pay, protocole AP2 de Google) et sur des reprises presse spécialisées de 2025. Les mécanismes décrits (jetons scopés, plafonds, catégories, mandats, confirmation humaine) sont donc établis et vérifiables par le lecteur. L'analyse ACF s'appuie sur ces faits publics et porte sur la **logique de gouvernance** ; les détails d'implémentation propres à chaque réseau, non publics, sont sans incidence sur la lecture proposée.

Guide enseignant

Objectif pédagogique. Faire comprendre qu'on borne un agent engageant **par conception**, et que la borne technique n'entrave pas l'autonomie : elle la rend acceptable. Enseigner ce cas en contraste avec Replit.

Déroulé de séance (90 min).

1. (15 min) Lecture des **deux** cas du kit : Replit (incident) et rails de paiement (référence), sans les analyses.
2. (20 min) En groupes : décrire les bornes comme un garde-fou par conception (fiche ACF-06).
3. (20 min) Exercice : définir un mandat borné et l'autonomie graduée d'un agent acheteur (fiche ACF-01).
4. (20 min) Comparaison Replit / rails de paiement : consigne vs borne technique.
5. (15 min) Synthèse : on borne l'agent par conception, et on réserve l'irréversible à l'humain.

Questions d'examen possibles. Voir la section « Questions de gouvernance ».

Rappel : la correction du travail des étudiants est un acte pédagogique du professeur. Le présent guide fournit l'analyse de référence, pas une notation automatique.

Lab associé (ACF-LAB-019)

À partir de ce cas, l'étudiant produit :

- la description des bornes comme garde-fou par conception (fiche ACF-06) : plafond, catégories, confirmation ;
 - le mandat borné et l'autonomie graduée d'un agent acheteur (fiches ACF-12 et ACF-01) ;
 - la matrice de criticité des types d'achat (fiche ACF-02) : petit réachat, significatif, irréversible ;
 - la comparaison en une page avec le cas Replit : ce qui change du côté des plafonds et de la confirmation humaine.
-

Annexe - Fiches ACF complétées

Les fiches officielles du Toolkit mobilisées dans ce cas, remplies avec ses données publiques. À titre illustratif : une organisation du même profil peut les reprendre et les adapter.



OBJECTIF

Cartographier les achats confiés à l'agent et graduer l'autonomie selon la criticité, pas selon la capacité de l'agent. Rempli à partir des sources publiques (Visa, Mastercard, AP2).

1 ÉCHELLE DE MATURITÉ AGENTIQUE

0

Automatisation classique
Règles fixes, aucune autonomie.

1

Agents assistés
L'agent propose, l'humain décide.

2

Agents gouvernés
L'agent agit dans un cadre, sous supervision.
CIBLE ~80 %

3

Autonomie supervisée
L'agent décide seul ; contrôle a posteriori.

2 VOS DÉCISIONS CLÉS (rempli)

A

Petit réachat courant

ENJEU
Payer dans le plafond, catégories autorisées

IMPACT
Réversible, faible enjeu

ÉCHÉANCE
Continu

AUTONOMIE
Autonome (dans le plafond)

B

Achat significatif

ENJEU
Engager un montant élevé

IMPACT
Confirmation humaine requise

ÉCHÉANCE
Ponctuel

AUTONOMIE
Co-décision + confirmation

C

Achat important ou irréversible

ENJEU
Dépense non annulable, hors mandat

IMPACT
Engage l'argent du principal

ÉCHÉANCE
-

AUTONOMIE
NON DÉLÉGABLE

Lecture : l'autonomie est graduée par l'enjeu. Forte sur les petits réachats dans le plafond, bornée sur les gros, nulle sur l'irréversible sans mandat explicite. C'est le mandat qui rend la délégation possible **en confiance**.



OBJECTIF

Trier les achats par **criticité**, jamais par montant seul. C'est l'outil clé du cas : il sépare ce qu'un agent peut engager seul de ce qui exige une confirmation humaine.

1 LA FORMULE

$$\text{Criticité} = (\text{Impact} \times \text{Fréquence} \times \text{Irréversibilité}) \div 10$$

Seuils : < 15 faible · 15-25 modérée · > 25 élevée

2 LES ACHATS COTÉS (rempli)

Type d'achat	I	F	Ir	Criticité	Zone / autonomie
Petit réachat courant	2	9	1	1,8	Faible · Autonome dans le plafond
Réachat sur abonnement	3	8	2	4,8	Faible · Autonome dans le plafond
Achat standard dans les catégories	4	7	3	8,4	Faible · Auto. supervisé
Achat proche du plafond	6	5	5	15	Modérée · Confirmation
Achat significatif	8	4	6	19,2	Modérée · Confirmation humaine
Achat important ou irréversible	9	4	8	28,8	Élevée · Non délégable (mandat explicite)

Un routage par **montant** seul manquerait la nuance. Le routage par **criticité** isole l'achat important ou irréversible (28,8) comme non délégable sans mandat explicite : exactement ce que les jetons scopés réservent à l'humain.



OBJECTIF Définir la constitution de l'agent : identité, principes permanents et zones absolument interdites. Fiche remplie avec les données publiques du cas.

1 IDENTITÉ & MISSION DE L'AGENT

NOM DE L'AGENT

Agent acheteur (jeton de paiement scopé)

RESPONSABLE (DDAO)

L'utilisateur principal qui accorde le mandat

MISSION PRINCIPALE

Payer au nom de l'utilisateur, dans les limites d'un mandat défini

PÉRIMÈTRE

Achats dans le plafond et les catégories autorisées ; hors gros achats et irréversible sans confirmation

2 PRINCIPES FONDAMENTAUX

- 1 Ne jamais dépasser le plafond ni sortir des catégories autorisées, techniquement
- 2 Exiger une confirmation humaine au-delà d'un seuil défini
- 3 Rattacher chaque transaction à un mandat borné (objet, montant, durée)
- 4 Réserver l'achat irréversible à un mandat explicite de l'utilisateur

EXEMPLES DE PRINCIPES

- Respecter le cadre légal et sectoriel
- Protéger les données et la confidentialité
- Rester transparent, toute décision traçable
- En cas de doute, escalader plutôt que décider

3 ZONES INTERDITES (ABSOLUES)

- 1 Engager une dépense au-delà du plafond du mandat
- 2 Payer hors des catégories ou marchands autorisés
- 3 Réaliser un achat irréversible sans confirmation humaine

EXEMPLES D'INTERDITS

- X Engager une dépense au-delà d'un seuil sans validation
- X Communiquer des données personnelles à un tiers
- X Modifier seul ses propres règles ou son périmètre

Constitution implicite du dispositif : plafonds, catégories, durée et seuil de confirmation sont posés **avant** toute action. La borne rend le dépassement techniquement impossible, pas seulement déconseillé.



OBJECTIF

Décrire les bornes qui rendent la dérive impossible au-delà d'un seuil, comme un garde-fou par conception. Fiche remplie avec les déclencheurs du cas.

1 DÉCLENCHEURS

Signal	Seuil	Action
Montant d'un achat	Au-delà du plafond du mandat	Transaction bloquée au niveau du jeton
Catégorie ou marchand	Hors liste autorisée	Paiement refusé
Achat important ou irréversible	Au-delà du seuil de confirmation	Escalade, confirmation humaine requise

2 PROCÉDURE

- 1 Qui décide l'arrêt : le contrôle au niveau du jeton, sous mandat de l'utilisateur
- 2 Comment : plafond, liste d'autorisés et confirmation imposés techniquement
- 3 Test régulier des bornes sur des achats limites
- 4 Journalisation de chaque blocage et de chaque transaction (ACF-08)

À l'inverse de Replit, la borne ici est **technique** : l'agent ne peut pas dépasser le plafond ni sortir des catégories. La confiance ne repose pas sur le bon comportement de l'agent, mais sur la conception.

Fiche ACF-06 · Kill switch · complétée avec les données publiques du cas.

Disclaimer

Cette étude est réalisée **exclusivement à partir d'informations publiques**. Elle ne constitue **ni un audit, ni une certification, ni une évaluation officielle** d'un acteur cité. Elle applique le référentiel ACF à des fins pédagogiques et illustratives. Aucune donnée interne, confidentielle ou non publique n'a été utilisée. Les marques et institutions citées appartiennent à leurs détenteurs respectifs.

Sources

- Visa, *Visa Intelligent Commerce* (annonces 2025)
- Mastercard, *Agent Pay* (annonces 2025)
- Google, *AP2 (Agent Payments Protocol)* ; reprises presse (Electronic Payments International, Digital Commerce 360, 2025)

ACF Case Study ACF-CS-019 · v1 · document de travail, à relire avant toute diffusion publique.